

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CÉGEP F.-X.-GARNEAU
TENUE LE 14 NOVEMBRE 2013 À 11H00, À L'AUDITORIUM DU CÉGEP GARNEAU**

Présences

Voir Annexe 1

Ordre du jour

0.Procédures initiales

- 0.1- Ouverture de la réunion et constatation du quorum
- 0.2- Élection de la présidence et du secrétariat d'assemblée
- 0.3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 0.4- Lecture et adoption du procès-verbal du 10 octobre 2013

1.Élections

2. Budget

3. Radios-poubelles

4.Lutttes environnementales

5.Charte des valeurs et revendications

6. Plan d'action

7.Procédures terminales

- 7.1- Affaires diverses
- 7.2- Prochaine réunion
- 7.3- Levée du l'assemblée

00- PROCÉDURES

0.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Camille Godbout constate le quorum et déclare l'ouverture à 11h06.

0.2 Élection de la présidence et au secrétariat d'assemblée

AG-14-11-13.01 **Camille Godbout propose, appuyé par Elsa Gonthier, Keena Grégoire comme président et Carolane Vallée comme secrétaire d'assemblée.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

AG-14-11-13.02 **Camille Godbout propose, appuyé par Félix Marois l'adoption de l'ordre du jour.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 10 octobre 2013

AG-14-11-13.03 **Elsa Gonthier propose, appuyé par Jean-Sébastien Buysse, l'adoption du procès-verbal du 10 octobre 2013.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

01- ÉLECTIONS

AG-14-11-13.04 **Félix Marois propose, appuyé par Jonathan Bédard une courte présentation des postes en élection.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Coordonnateur

Camille Godbout dépose sa lettre de démission.(Annexe2)

Camille Godbout se propose au poste.

Dominic Ste-Marie est proposé par Éric Blouin, il accepte.

Période de questions-réponses de cinq minutes.

AG-14-11-13.05 **Jonathan Bédard propose, appuyé par Thomas Pilon-Robin, une plénière de trois minutes.**

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Vote :

CAMILLE GODBOUT : 55

DOMINIC STE-MARIE : 25

CHAISE : 14

CAMILLE GODBOUT EST ÉLUE À MAJORITÉ

Coordonnateur adjoint

Elsa Gonthier démissionne.(Annexe3)

Elle se présente comme coordonnatrice adjointe.

AG-14-11-13.06 **Antoine Fortin propose, appuyé par Dominic Ste-Marie une plénière de cinq minutes.**

AG-14-11-13.07 **Éric Blouin propose, appuyé par Camille Godbout l'amendement suivant : que la plénière soit de trois minutes.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jonathan Bédard demande le vote sur la principale AG-14-11-13.06:

BATTUE À MAJORITÉ

Vote :

ELSA GONTHIER : 60

LA CHAISE : 32

ELSA GONTHIER EST ÉLUE À MAJORITÉ

Représentant aux communications

Jean-Sébastien Buysse se présente.

Vote :

JEAN-SÉBASTIEN BUYSSE : 82

CHAISE : 3

JEAN-SÉBASTIEN BUYSSE EST ÉLU À MAJORITÉ

Représentant à la pédagogie

Tristan Février-Baillargeon se présente.

Anne-Marie Ouellet se présente.

Éric Blouin se présente.

Philip Tremblay-Dufour se présente.

AG-14-11-13.08 **Félix Marois propose, appuyé par Thomas Pilon-Robitaille une plénière de trois minutes.**

BATTUE À MAJORITÉ

Vote :

TRISTAN FÉVRIER-BAILLARGEON : 47

ANNE-MARIE OUELLET : 12

ÉRIC BLOUIN : 19

PHILIP TREMBLAY-DUFOUR : 4

CHAISE : 6

TRISTAN FÉVRIER-BAILLARGEON EST ÉLU À MAJORITÉ

02- BUDGET

AG-14-11-13.09 **Justin Lavoie propose, appuyé par Elsa Gonthier de passer directement au point cinq.**

Vote :

POUR : 48

CONTRE : 35

ABSTENTION : 5

ADOPTÉE À MAJORITÉ

05- CHARTE DES VALEURS ET REVENDICATIONS

Considérant que la Charte des valeurs québécoises présentée en septembre 2013 (« Charte ») est un projet xénophobe, sexiste, identitairement exclusif et purement électoraliste,

Considérant qu'il n'y a actuellement aucun conflit social nécessitant la création d'une telle Charte, contrairement aux prétentions du gouvernement,

Considérant que la laïcité de l'État ne passe pas par le déshonneur d'obliger une personne à faire un choix entre son droit à l'emploi et sa liberté de conscience,

Considérant que les victimes premières de la Charte seraient nos concitoyen-nes déjà les plus vulnérables sur le plan de l'inclusion en société,

Considérant que de favoriser l'intégration de certains groupes minoritaires ne relève pas du privilège injuste, mais de la solidarité humaine,

Considérant l'augmentation et l'apparente légitimisation des agressions envers les

Considérant l'augmentation et l'apparente légitimisation des agressions envers les minorités visibles depuis la présentation de la Charte,
Considérant que la Charte proposée ne se base pas sur le rapport de la Commission Bouchard-Taylor, seule étude gouvernementale sur le sujet,
Considérant que le gouvernement actuel fait fausse route sur la définition même de ce qu'est un accommodement raisonnable selon le rapport de la Commission Bouchard-Taylor,
Considérant que notre constitution place la suprématie de Dieu comme principe premier, que notre cheffe d'État est aussi cheffe de l'Église anglicane et qu'il y a d'hypocrites exceptions dans le cadre de la Charte pour les signes religieux ostentatoires catholiques romains, démontrant ainsi la fumisterie de s'attaquer à des démonstrations individuelles de foi avant de progresser sur ces aberrations systémiques,

AG-14-11-13.10 **Que l'AGÉCFXG se positionne contre cette Charte,
Que l'AGÉCFXG se positionne pour une laïcité inclusive et non autoritaire,
Que l'AGÉCFXG se positionne contre la xénophobie,
Que l'AGÉCFXG se positionne contre les discours et les projets populistes.**

AG-14-11-13.11 **Thomas Pilon-Robitaille propose, appuyé par Dominic Ste-Marie que la proposition soit scindée en quatre.**

ADOPTÉE À MAJORITÉ

AG-14-11-13.12 **Thomas Pilon-Robitaille propose, appuyé par Éric Blouin une mise sur table de la proposition AG-14-11-13.10.1.**

**Quelqu'un demande le vote :
POUR : 36
CONTRE : 39
ABSTENTION : 16**

BATTUE À MAJORITÉ

AG-14-11-13.13 **Alice Guéricolas demande la question préalable, appuyé par Antoine Goulet.**

ADOPTÉE À MAJORITÉ

Discussion sur la proposition AG-14-11-13.01.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Keena Grégoire
président d'Assemblée

Carolane Vallée
secrétaire d'Assemblée